



Téléphone : 0596 65 10 05

Télécopie : 0596 65 13 10

Site Web : [www.ville-robert.fr](http://www.ville-robert.fr)

Réf. : SSPR/AFR

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DU ROBERT

Service Sécurité prévention et réglementation



**Arrêté Municipal 2017/638 portant interdiction temporaire de la circulation et du stationnement des camions de livraison dans les rues du Bourg du ROBERT, à l'occasion de l'accueil de l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape du 33<sup>ème</sup> Tour des yoles rondes de Martinique par la Ville du Robert, le jeudi 03 août 2017**

**Le Maire de la Ville du Robert,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et stationnement ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code de la Route, notamment son article R 37-1 ;

**Vu** le Code Pénal, notamment son article R 26-15 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 4<sup>ème</sup> partie signalisation – prescriptions) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2017/627 réglementant la circulation et le stationnement dans la commune du ROBERT, à l'occasion de la 33<sup>ème</sup> édition du Tour de Martinique des yoles rondes, le jeudi 03 août 2017, de 03h00 à 19h00 ;

**Considérant** l'accueil de l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape du 33<sup>ème</sup> tour des yoles rondes de Martinique dans la commune du ROBERT, le jeudi 03 août 2017 ;

**Considérant** qu'à l'occasion de l'accueil de la 4<sup>ème</sup> étape du 33<sup>ème</sup> tour des yoles rondes de Martinique dans la commune du ROBERT, le Poste de commandement sera basé au presbytère situé dans le Bourg du ROBERT au 12 rue Schoelcher, le jeudi 03 août 2017 ;

**Considérant** qu'il convient de prendre de mesures afin de faciliter l'exécution du dispositif de sécurité mis en place par les forces de l'ordre durant l'accueil du 33<sup>ème</sup> tour des yoles rondes de Martinique sur le territoire de la commune du Robert, le jeudi 03 août 2017 ; ;

**Considérant** que le stationnement des camions de livraison dans le Bourg du Robert pourrait causer une gêne à la libre circulation dans le Bourg ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement des camions de livraison sont exceptionnellement interdits dans les rues du Bourg du Robert, à l'occasion de l'accueil de la 4<sup>ème</sup> étape du 33<sup>ème</sup> tour des yoles rondes de Martinique dans la commune du ROBERT, le jeudi 03 août 2017, de 03h00 à 19h00.

**Article 2 :** Les automobilistes concernés devront respecter les dispositions prises dans le présent arrêté.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Directeur général des services municipaux, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie du Robert, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Responsable du service relations publiques et Le Responsable des services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et affiché conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales.

Robert, le 12 juillet 2017

Le Maire,



**Alfred MONTHIEUX.**

